

Pourquoi ces tueries ?

(Suite de la page 6)

avaient déjà tout vendu à ceux-là qu'ils combattent aujourd'hui.

L'autorité régionale se débat donc pour calmer tous les antagonistes en attendant une décision politique du gouvernement pour décanter la situation. M. Kalumbo est également d'avis que les échéances électorales souhaitées par le pouvoir et l'opposition sont parmi les détonateurs des événements sanglants dans cette partie du territoire national.

Et la Magrivi dans la danse

Si l'on est d'accord que la manière dont la question de la nationalité a été traitée à la CNS est l'une des causes immédiates du déclenchement du massacre, l'on n'exclut pas que le détonateur actuel a été l'attitude de la Mutuelle agricole de Virunga (MAGRIVI).

En effet, cette association créée par des ressortissants de Rutshuru, jadis appelée Banyabwisha pour regrouper tous les opérateurs agricoles de cette zone, s'est transformée en un véritable tremplin politique. Pire encore, pour certains observateurs, pour des raisons électorales sans doute, la Magrivi s'est employée ces dernières années à s'implanter dans le Masisi et même à Walikale. Avec comme objectif : incorporer tous les Hutu immigrés, réfugiés ou étrangers dans la mutuelle. Ce qui faisait dire que M. Juvénal Habyarimana par exemple, actuel Chef de l'Etat rwandais, pouvait acheter sa carte de membre de la Magrivi et devenir de facto zairois !

Deuxième gaffe politique pour la Magrivi et les autres hutu, c'est d'avoir exclu depuis longtemps les Tutsi (zairois ou réfugiés) de leur démarche politique globalisante. Et ce n'est qu'après l'inquiétude créée après l'exploitation

du dossier à la CNS que les Hutu, à travers la Magrivi et la DSN de M. Sekimonyo, ont songé à associer les Tutsi à la lutte. C'est pourquoi certains Tutsi se rangent aujourd'hui timidement et avec beaucoup de méfiance à la cause des Hutu. Car, selon plusieurs témoignages, ce sont, du côté des Banyarwanda, des hutu qui ont été dégriffés dans le Masisi et le Walikale.

La grossière erreur et celle qui a fait déborder le vase, c'est l'attitude de la Magrivi qui a "détourné les objectifs de cette mutuelle vers des activités politiques et anarchiques, spécialement dans les zones de Masisi, de Rutshuru et de Walikale". Et c'est le gouverneur de région qui nous le révèle officiellement par son arrêté n° 01/39/CAB/GR-NK/93 du 27 mars 1993 portant "suspension des activités de la Magrivi à Masisi, Walikale et Bwito". Pour l'autorité régionale, plusieurs membres de cette mutuelle se sont livrés à une vaste campagne d'intoxication suscitant la haine tribale et ethnique dans ces 3 zones. Dans lesquelles, ils avaient semé, à travers la région, la panique et l'insécurité générales ayant même provoqué des incidents sanglants au cours desquels un grand nombre de personnes innocentes ont trouvé la mort. Par la suite, le conseiller principal du gouverneur, M. Léonard Nyarubwa, alors président ad interim de la Magrivi, était aussi suspendu pour une durée indéterminée.

Quel bilan de ces tueries ?

Personne n'est à mesure de présenter avec certitude le nombre exact des morts à Walikale ou à Masisi, moins encore à Mweso et Kichanga. Dès l'annonce des massacres, un rapport du commissaire de zone faisait état de plus ou moins 1.000 morts. Pendant que vers la mi-avril un groupe des Hutu de Goma, qui

s'étaient rendus sur le terrain, annonçaient environ 2.000 morts.

La Croix-Rouge locale, les Médecins sans frontières l'Oxfam ou encore l'Unicef qui interviennent déjà dans différents coins de cette région n'ont pas été à même de fournir des détails précis sur les morts. Les seuls chiffres approximatifs que l'on peut brandir, c'est ceux de déplacés estimés début-mai à plus de 17.500 éparpillés dans la zone de Masisi, dans les villages abandonnés ou dans des fermes. Les autres se sont enfuis vers Goma où ils ont rencontré un millier de réfugiés rwandais qui ont fui la guerre du FPR.

Une trentaine de villages ont été brûlés, des maisons et des maisons de passage incendiées. Les médecins et autres infirmiers ont abandonné leurs postes d'attache tandis que les rescapés croupissent dans des endroits sans hygiène, sans une couverture médicale suffisante.

Des conséquences économiques non négligeables

Des bêtes, vaches, moutons, chèvres et autres volailles ont été décimés. Des femmes ont été violées et les bétails vendus aux enchères. Bientôt, si l'on ne prend pas garde, la vache de Masisi qui parle français se taira et la ville en manquera davantage. Par ailleurs, le haricot dont le prix a sensiblement augmenté depuis se fera rare à Goma.

A cause de l'insécurité généralisée aujourd'hui dans la zone de Masisi, le paysan ne cultivera plus et ce sera la famine qui y élira domicile. Somme toute, l'activité économique des transplantés ou immigrés de Masisi n'est pas à mettre en doute. Si le gouvernement n'intervient pas pour ramener la paix à Masisi, la situation socio-économique de cette Suisse du Zaïre sera dramatique.

C'est l'avis même du président national de la Magrivi, M. Nyabirunga Mwene Songa qui a conjuré "les autorités tant politiques, administratives que militaires d'y mettre immédiatement fin, de déterminer les responsabilités, de châtier les coupables et de réparer tout préjudice subi par les familles". Le Magrivi souhaite ainsi, par la voix de son président, que des dispositions d'ordre juridique, politique et administratif soient prises afin que de tels drames ne se reproduisent plus.

Mwami Ndeze : "Seul l'Etat est responsable"

Le Mwami Ndeze Irivuzi Mwami, chef de collectivité de Bwisha dans la zone de Rutshuru et grande personnalité de la région, est catégorique quand il évoque les actuels troubles sanglants dans les zones rurales de Masisi et de Walikale. "L'Etat est seul responsable de ces événements malheureux. Tant qu'il protège le crime, le génocide dans cette partie de la région". Répondant à la question sur la nécessité d'une conférence régionale, le Mwami Ndeze, peu bavard sur ces tueries, estime que c'est impossible si le Gouverneur de région ne s'implique pas dans cette démarche. Comme il lui est également impossible de proposer un quelconque plan (son plan à lui) pour arrêter les massacres. Massacres qu'il déplore par ailleurs et qu'il a pressentis en son temps dans un mémoire qu'il avait adressé au Chef de l'Etat alors Président-fondateur du MPR, le 25 décembre 1980. A cette époque, le chef de la collectivité-chef de Bwisha "était membre du Comité central du MPR et Commissaire du peuple de la 2ème République qui se meurt.

Des initiatives locales pour régler le conflit

Des voix pour des solutions locales de pacification s'élèvent déjà. L'autorité régionale a réussi après plusieurs tentatives à réunir des délégués des communautés en conflit en vue de la

constitution d'une commission de la médiation. La tâche a été confiée au commissaire urbain de Goma, M. Athanase Kahanya Kimuha Tassi. Pendant qu'à Kinshasa, les communautés originaires du Nord-Kivu développent un dialogue de sourde.

Les opérateurs politiques et économiques locaux s'organisent pour que M. Pierre Pay Pay wa Siyakassighe offre ses services de médiation aux communautés en conflit. Ce choix En outre, M. Pay Pay n'est pas de Masisi, il est originaire de la collectivité des Batangi, dans la zone de Lubero voisine de Walikale au nord. Si cette voie était atteinte, elle pourrait constituer une ébauche dans la recherche des solutions locales pour arrêter les tueries dans cette contrée. Et ce, après l'échec des concertations du début de mai à Kinshasa.

En effet, selon notre confrère "Graben" du 6 mai dernier, une commission technique ad hoc destinée à réfléchir sur les possibilités de dénoncer la crise due à la difficulté de cohabitation entre les ethnies dans la région du Nord-Kivu s'était réunie pendant dix jours dans une des salles paroissiales de Fatima à Kinshasa. Elle était composée des intellectuels de la capitale ressortissant du Nord-Kivu et représentant les différentes composantes tribales ou ethniques parties et non parties au conflit : hunde, tutsi, nyanga, nande, hutu etc. Malheureusement, le jour de la publication des résultats de dix jours de travaux, le groupe hunde et nyanga à la base de l'heureuse initiative, avait quitté la salle parce qu'il n'avait pas été mandaté par la base pour engager les tribus respectives ! Pire, selon toujours le "confrère" "Graben" paraissant à Kinshasa, pour des raisons de commodité, la présidence de la séance avait été confiée à un Hunde et la vice-présidence à un Nyanga. Il y avait aussi un représentant du groupe hutu-tutsi et comme rapporteur général l'ancien gouverneur Kakule Mbahingana.

Gabriel Lukeka bin Miye

Déclaration de perte

Je soussigné, BONDO LUBELA, déclare sur l'honneur que le certificat d'enregistrement volume E 1 Folio 063 délivré à Goma le 15 septembre 1989 et ayant trait au contrat de bail S.U. n° 3996 du Plan Cadastral KATINDO/Gauche Ville de Goma est perdu dans des circonstances suivantes : pillage dans la ville de Kinshasa du mois de janvier 1993.

J'en sollicite le remplacement :

1. - Je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

2. - Je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse, ou à dessein de nuire, je tomberais sous le coup des articles 124 du Code pénal sur le faux en écritures.

Fait à Goma, le 1er février 1993

Ordonnance de publication n° 001/93

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le 26ème jour du mois de février. Nous, Mwamba-Katuashi, Président a.i du Tribunal de Grande Instance à Goma, assisté de Batumike Muhilirha, Greffier Divisionnaire de cette même juridiction.

Vu la requête en investiture introduite par la succession Mufabule Magayane en date du 23/02/1993 ;

Vu les motifs y invoqués et les pièces justificatives ;

Vu les dispositions du Code de la famille spécialement en son article 807 ;

Ordonnons la publication tant de la dite requête que de la présente ordonnance dans les journaux :

- JUA - Les Volcans.

Disons que dans les trois mois à compter de la dernière publication il sera statué tant sur les mérites de la requête susvisée des oppositions éventuelles. Mettons les frais à charges des requérants.

Ainsi fait et ordonné à notre Cabinet à Goma, aux jour, mois et an que dessus.

Sé/Le Greffier Divisionnaire

Sé/Le Président, a.i.

Sous les presses aux Imprimeries du Kivu
A paraître

"Organisation politico-administrative et développement"

Sera distribué par

- La Librairie de l'Est du Zaïre 80, Av. Président Mobutu à Bukavu
- La Librairie des Volcans, Av. Président Mobutu à Goma
- La Librairie Scolot Bld. du 30 Juin à Kinshasa
- Le Centre pour l'Action Sociale (CEPAS), Av. Boka à Kinshasa
- Les Librairies Saint Paul au Burundi et au Zaïre.

Une sérieuse contribution à une compréhension plus grande du développement et de la société politiques, du développement en général ; leur avènement et leurs mécanismes.

Une précieuse indication de la piste pour le développement intégral et certain des pays du Tiers-monde, des pays africains et du Zaïre en particulier.

Un ouvrage recommandé à votre lecture et à votre collection privée.

Avec la préface de l'ancien Directeur général des Contributions, G. Th. Muderhwa Igulu